

Droit, politique et société

DE L'AMBITION À L'ABANDON : LA TRAJECTOIRE ENVIRONNEMENTALE DE LA CAQ (2022-2026)

Sarah-Jane Vincent

Étudiante au doctorat
Département de science politique
Stony Brook University

Marie-Félix Fortin

Étudiante à la maîtrise
Département de science politique
Université Laval

Alexandre Gajevic Sayegh

Professeur agrégé
Département de science politique
Université Laval

Lors de la campagne électorale de 2022, la Coalition Avenir Québec (CAQ) a inscrit la transition énergétique comme l'une de ses priorités. Sur les 150 promesses de sa plateforme, 28 portaient sur l'environnement et l'énergie, un nombre équivalent à celui des engagements sur l'économie et le travail. Le premier ministre François Legault affichait alors une vision claire alliant économie et environnement, dans la continuité de son premier mandat.

Toutefois, au fil du deuxième mandat, cette priorité a progressivement perdu du terrain au profit d'autres enjeux, comme l'efficacité de l'État, la sécurité et l'identité. Ce glissement marque un recul par rapport à l'approche du premier mandat et au Plan pour une économie verte (PEV 2030), dans le cadre duquel la tension classique entre économie et environnement semblait avoir été dépassée (Gajevic et al., 2022). La littérature scientifique montre pourtant que les retards dans l'action climatique alourdissent les coûts de la transition et de l'adaptation. Le présent article¹ dresse le bilan des engagements environnementaux de la CAQ durant son deuxième mandat, en s'appuyant sur les données du Polimètre Legault 2.0 du Centre d'analyse des politiques publiques (CAPP) de l'Université Laval (voir l'encadré). Il s'organise en deux volets : le mandat explicite, soit les promesses électorales et leur degré de réalisation, et le mandat implicite, soit les événements imprévus et le contexte géopolitique qui ont influencé la trajectoire du gouvernement.

1. Cet article découle d'un chapitre de livre : « Bilan environnemental de la CAQ 2.0 : un retour aux anciennes dichotomies paralysantes », dans Félix Mathieu, Shannon Dinan, Dominic Duval et Lisa Birch (dir.), *Bilan du gouvernement de la CAQ (2022-2026) : 150 promesses entre virages et revirements*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2026, p. 89-99.

Crédit photo : Premier ministre du Québec, Photographie Émilie Nadeau

Crédit photo : Premier ministre du Québec Photographe Emilie Nadeau

67

En transport collectif, les projets de la ligne bleue et du tramway de Québec (promesse 2.06.006) avancent avec des retards significatifs, et les cibles d'électrification du parc d'autobus ont été revues à la baisse, les sociétés de transport ayant invoqué la hausse des coûts d'infrastructure et les contraintes propres au marché nord-américain (Lemieux, 2026). La filière batterie (promesse 2.06.021) a subi un revers majeur avec l'abandon du financement de l'usine Northvolt, consécutif à la faillite de l'entreprise suédoise. L'échec de Lion Électrique, fabricant québécois d'autobus électriques placé sous la protection de ses créanciers en 2024 après un investissement public réalisé l'année précédente, s'est ajouté à ce tableau. Tous ces reculs sont d'autant plus préoccupants que l'électrification des transports représente le principal levier d'action du gouvernement pour réduire les GES, compromettant directement l'atteinte des cibles climatiques québécoises.

ÉNERGIE

Le secteur de l'énergie présente le volet le plus favorable du bilan, offrant un contraste net avec les transports. Les cinq promesses portant sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ont généralement été honorées. Dès 2023, Hydro-Québec a lancé des appels d'offres menant à l'annonce de plusieurs projets éoliens, dont ceux de Madawaska, de Pohénégamook-Picard-Saint-Antoine, de Manicouagan, et de quelques autres projets cumulant 1 500 MW d'énergie potentielle (promesse 2.06.007 : réalisée). De plus, un mégaparc éolien dans Chamouchouane à l'ouest du Lac-Saint-Jean, pouvant atteindre 3 000 MW en partenariat avec les Premières Nations et la MRC, pourrait figurer parmi les plus grands projets éoliens au monde.

Le Québec a également adopté la *Loi sur la performance environnementale des bâtiments* et vise à « éliminer l'utilisation des combustibles fossiles pour le chauffage des bâtiments des secteurs résidentiel, commercial et institutionnel d'ici 2040 ». Un autre legs potentiel du deuxième mandat caquiste est l'entente en cours de négociation avec Terre-Neuve-et-Labrador sur l'avenir de Churchill Falls et la conclusion de celle-ci de sorte qu'elle soit avantageuse pour les deux provinces. Si le Québec parvient à sécuriser un accès privilégié à cette énergie abondante et bon marché, il disposerait d'un atout majeur pour alimenter sa croissance industrielle, son électrification des transports et ses exportations vers les États-Unis pour les décennies à venir.

PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET GESTION DES RESSOURCES

La CAQ a formulé sept engagements en matière de milieux naturels et dix en gestion des ressources. Le bilan est contrasté. Du côté des réalisations : création ou amorce de création des parcs nationaux annoncés, mobilisation de 460 des 538 millions promis pour l'accès à la nature, création du Fonds bleu (500 M\$ sur les 650 M\$ promis), investissements de plus de 100 millions pour lutter contre l'érosion côtière, progrès dans la collecte des matières organiques et subventions pour réduire le gaspillage alimentaire. Toutefois, le territoire protégé stagne autour de 17 %, loin de la cible de 30 % pour 2030, et les processus en cours (concertations régionales, nouveaux appels à projets) débordent de l'horizon du mandat. La consigne élargie n'atteint que 65 % de son potentiel, et aucune mesure structurante n'a été adoptée contre les déchets plastiques, dont le volume a crû (Québec circulaire, 2025). Le retrait du projet de loi 97 sur le régime forestier, face aux contestations des Premières Nations et d'acteurs du milieu forestier (Radio-Canada, 2025), illustre les tensions persistantes autour de l'aménagement du territoire.

Le mandat implicite : Trump, Northvolt et le retour de la vieille dichotomie

À la suite de sa deuxième victoire électorale, le premier ministre Legault livrait un discours laissant présager une alliance durable entre prospérité économique et ambition climatique : « Et on a une opportunité exceptionnelle de transformer notre économie pour faire du Québec un leader mondial de l'économie verte. On a une opportunité exceptionnelle de s'enrichir, tout en réduisant nos GES. Parce qu'on a le devoir de réduire nos GES » (CAQ, 2022). En l'espace de quatre ans, cette alliance semble toutefois s'être effritée et l'action climatique a été reléguée au deuxième rang, non sans susciter des controverses.

À cet effet, le cas de Northvolt est révélateur. Le projet d'usine de batteries, qui devait constituer une pièce centrale du plan de transition énergétique et de développement de la filière batterie, aura plutôt représenté l'un des échecs les plus marquants du deuxième mandat de Legault. Si la faillite de l'entreprise suédoise a porté le coup de grâce au projet, la gestion gouvernementale

Numéro	Promesse électorale	Verdict
2.06.017	Aider le secteur agricole à réduire leurs émissions de méthane et à l'électrification/l'efficacité énergétique des fermes	Réalisée
2.06.018	Réduction de 15 % des apports de matières fertilisantes azotées sur les terres agricoles d'ici 2030	En voie de réalisation
2.06.019	Atteindre les cibles de 2030 en matière d'aires protégées	Partiellement réalisée
2.06.027	Être à l'écoute des communautés locales et autochtones pour la planification durable du territoire nordique	Partiellement réalisée
2.06.005	Atteindre 21 500 bornes de recharge de niveau 2 et 2 200 bornes rapides d'ici 2026	Réalisée
2.06.024	Ouvrir le chantier d'accès à l'eau potable dans certaines municipalités	Partiellement réalisée
2.06.002	Imposer d'importantes obligations aux fabricants de véhicules	Réalisée
2.06.003	Octroyer une aide financière à l'achat de véhicules électriques	En voie de réalisation
2.06.004	Interdire la vente de véhicules à essence à partir de 2035	Rompue
2.06.006	Électrifier les transports collectifs	En voie de réalisation
2.06.021	Développer une filière en transports électrifiés, de la fabrication de batteries jusqu'à leur recyclage	En voie de réalisation
2.06.026	Électrifier les transports individuels	En voie de réalisation
2.06.007	Mandat à Hydro-Québec d'acquérir 3 000 MW en énergie éolienne pour les besoins à court terme	Réalisée
2.06.008	Développement de nouveaux réseaux de production d'énergie renouvelable	En voie de réalisation
2.06.009	Mandat à Hydro-Québec d'entamer les études pour la construction de nouvelles installations hydro-électriques	Réalisée
2.06.010	Miser sur l'efficacité énergétique	En voie de réalisation
2.06.025	Poursuite des appels d'offres pour les énergies renouvelables	Réalisée
2.06.012	Lutter contre l'érosion des berges et fonds dédié de 100 millions de dollars supplémentaires	Réalisée
2.06.022	Lutter contre le gaspillage alimentaire	Partiellement réalisée
2.12.006	Création de trois nouveaux parcs nationaux	Partiellement réalisée
2.12.007	Agrandissement de cinq parcs nationaux existants	Réalisée
2.06.011	Création d'un Fonds bleu de 650 millions de dollars	Partiellement réalisée
2.06.013	Réforme de la consigne afin d'atteindre 75 % de récupération en 2025 et 90 % en 2030	Partiellement réalisée
2.06.014	Généralisation de l'accès au « bac brun » et cible de 70 % de matières organiques recyclées d'ici 2030	En voie de réalisation
2.06.015	Application d'une collecte sélective et responsabilité des producteurs élargie à d'autres produits régulièrement jetés	Réalisée
2.06.016	Réduction de la quantité des déchets plastiques	Rompue
2.06.020	Cible de réduction des GES de 37,5 % d'ici 2030	Rompue
2.06.023	Carboneutralité avant 2050	En suspens

Tableau 1. Promesses électorales du deuxième mandat du gouvernement Legault portant sur l'environnement et l'énergie – version simplifiée.
Source : Polimètre Legault 2.0 (CAPP)

dans les mois précédents avait déjà fait l'objet de vives critiques. Entre autres, ces critiques s'en prenaient à l'exemption accordée au projet de le soumettre à une évaluation environnementale et à la menace que représentait sa construction pour un milieu humide riche en biodiversité. À cet échec s'ajoute celui de Lion Électrique, entreprise québécoise de fabrication d'autobus électriques dans laquelle le gouvernement avait investi en 2023 et qui s'est placée sous la protection de ses créanciers l'année suivante.

Au-delà de ces échecs économiques, cette tentative d'accélérer la transition énergétique s'est parfois faite au détriment d'autres dimensions de la protection de l'environnement : protection insuffisante du caribou forestier, sacrifice de milieux humides, contournement du BAPE pour des projets prioritaires, autorisation de l'enfouissement des déchets de Stablex. La relégation de ces dimensions environnementales à l'arrière-plan allait ainsi à l'encontre des objectifs que le gouvernement caquiste s'était fixés dans le cadre de son Plan nature 2030. Ces décisions illustrent une hiérarchisation implicite au sein même de l'agenda environnemental caquiste, où la transition énergétique, couplée au développement économique, a parfois primé sur la protection des écosystèmes.

Le contexte continental a renforcé cette tendance. Le retour de Donald Trump à Washington et l'arrivée de Mark Carney à Ottawa ont fourni au gouvernement Legault un argument supplémentaire pour légiférer en faveur de la déréglementation. Suivant les pas du nouveau premier ministre du Canada, le gouvernement Legault dépose à l'automne 2025 le projet de loi 5, *Loi visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale*. Cette nouvelle mesure législative permettrait à certains projets d'envergure d'être exempts de l'application d'une trentaine de lois, dont des lois environnementales (Laplante, 2025). Pour défendre ce projet, très critiqué par les organismes environnementaux, le gouvernement invoque le « contexte d'incertitude économique créé par le président américain, Donald Trump » (Laplante, 2025). Par ailleurs, le projet de loi 7, *Loi visant à réduire la bureaucratie, à accroître l'efficacité de l'État et à renforcer l'imputabilité des hauts fonctionnaires*, ouvrirait la voie au transfert des surplus du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) — anciennement Fonds vert — vers d'autres fonds, dont l'un pourrait servir à réduire la taxe sur l'essence, une décision hautement critiquée par les organismes environnementaux, la communauté scientifique et même le milieu des affaires.

Bref, le deuxième mandat de Legault, qui semblait destiné à une alliance prometteuse entre croissance économique et transition énergétique en raison de ses engagements électoraux, s'est finalement soldé par une rupture de cette ambition et par des tentatives de déréglementation environnementale sous prétexte de la résilience économique.

Conclusion : à quand un véritable leadership en environnement ?

Le deuxième mandat de la CAQ en matière d'environnement et d'énergie laisse une impression mitigée. Le gouvernement a enregistré des résultats concrets en énergie renouvelable, mais a reculé sur les engagements les plus déterminants pour la trajectoire climatique et environnementale du Québec : report de la cible de réduction des GES, abandon de l'interdiction de vente des véhicules à essence, tentatives de déréglementation. La nomination tardive d'un ministre de l'Environnement dont la mission première était de « faire du ménage » réglementaire illustre le glissement des priorités gouvernementales.

Il convient de souligner que cette nouvelle trajectoire n'est pas propre au gouvernement Legault. Du côté du gouvernement fédéral, Mark Carney a abandonné plusieurs legs climatiques, tels que la taxe carbone et les quotas sur les véhicules à essence pour prioriser l'économie. Christine Fréchette, successeure de François Legault, se dit ouverte à rouvrir le débat sur le gaz de schiste, car « le contexte a évolué aussi de manière considérable » (Bergeron, 2026). Ainsi, les reculs observés sous le gouvernement Legault s'inscrivent dans une tendance plus large de révision des ambitions climatiques, portée par des impératifs économiques ainsi que par un recalibrage des priorités politiques.

Pour être à la hauteur des défis climatiques, le prochain gouvernement devra faire preuve d'un véritable leadership : s'appuyer sur les recommandations du Comité consultatif sur les changements climatiques, respecter les engagements environnementaux pris envers la population québécoise et la communauté internationale, et mettre en œuvre des mesures réellement structurantes — et non seulement les plus faciles politiquement. L'inaction a un coût : plus on tarde, plus la facture environnementale s'alourdit.

RÉFÉRENCES

Bergeron, P. (2026). Boulet justifie la position de Fréchette sur le gaz de schiste. *Le Devoir*. Repéré à <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/966774/boulet-justifie-position-frechette-gaz-schiste>

Coalition Avenir Québec. (2022). Un deuxième mandat fort pour François Legault et son équipe. CAQ. Repéré à <https://coalitionavenirquebec.org/fr/blog/2022/10/03/un-deuxieme-mandat-fort-pour-francois-legault-et-son-equipe/>

Gajevic Sayegh, A., Simard, P. et Chaloux, A. (2022). Environnement et climat : toujours un angle mort de la CAQ? Dans L. Birch, Y. Dufresne, D. Duval et C. Tremblay-Antoine (dir.), *Bilan du gouvernement de la CAQ : entre nationalisme et pandémie*. Presses de l'Université Laval.

Gerbet, T. (2024). Hydro-Québec annonce un premier grand projet éolien de 9 milliards \$. *Radio-Canada*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2085253/hydro-quebec-premier-grand-projet-eolien-saguenay-lac-saint-jean>

Gouvernement du Québec. (2025). Le gouvernement du Québec annonce qu'il lève l'interdiction de vendre des véhicules à essence neufs en 2035. Cabinet du ministre de l'Environnement. Repéré à <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-gouvernement-du-quebec-annonce-qu'il-leve-linterdiction-de-vendre-des-vehicules-a-essence-neufs-en-2035-66056>

Inventaire québécois des émissions atmosphériques. (2025). Émissions annuelles de gaz à effet de serre au Québec de 1990 à 2023. Repéré à <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2023/tableaux-emissions-annuelles-ges-1990-2023.pdf>

Laplanche, N. (2025). Le ministre Girard dépose son projet de loi « Q-5 » pour accélérer les grands projets. *Radio-Canada*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2212706/q-5-projet-loi-acceleration-grands-projets>

Lemieux, O. (2026). Transport collectif : la CAQ revoit les cibles d'électrification. *Radio-Canada*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2226972/transport-collectif-autobus-electrique-quebec>

Québec circulaire. (2025). *Gestion des matières résiduelles au Québec : bilan 2023 et stratégie jusqu'à 2028*. Repéré à <https://www.quebeccirculaire.org/articles/h/gestion-des-matieres-residuelles-au-quebec-bilan-2023-et-strategie-jusqu-a-2028.html>

Radio-Canada. (2025). Retrait du projet de loi 97 : optimisme prudent des Premières Nations. *Radio-Canada*. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/espaces-autochtones/2195237/reforme-regime-forestier-apnql-cna-autochtones>



© Auteur(s), 2026. [Le Climatoscope dispose d'une licence non exclusive de publication et de diffusion. Article publié sous licence CC BY 4.0.](#)

